Mis en ligne le : - 6 AVR. 2023



Le Président du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Α

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Entrechaux, le 06 avril 2023

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Une réunion du Comité Syndical est organisée dans la salle du conseil (mairie), à Entrechaux le :

Jeudi 20 avril 2023 à 11h

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir y assister.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Validation du compte rendu du Comité Syndical du 30 mars 2023

## **Délibérations**

- 3. Délibération n°2023-13 : Convention de participation financière dans le cadre de la réfection de la digue « de Chaffunes » à Sorgues
- 4. Délibération n°2023-14 : Convention de mandat de maitrise d'ouvrage SMOP/ Commune de Mollanssur-Ouvèze
- 5. Délibération n°2023-15 : Convention de participation financière dans le cadre de du confortement de berge de l'Ouvèze sur la commune de Mollans-sur-Ouvèze

## Questions diverses

6. Récapitulatif des décisions du Président depuis le dernier Comité Syndical

Comptant sur votre indispensable présence, je vous prie de croire, Madame la déléguée, Monsieur le délégué, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président, Jean-François PERILHOU

POUR ASSURER LA BONNE TENUE DU COMITE SYNDICAL ET LES CONDITIONS DE QUORUM : MERCI DE CONFIRMER VOTRE PRÉSENCE ET DE RELAYER CETTE INVITATION A VOTRE SUPPLEANT EN CAS D'ABSENCE